

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2020/006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 6 FEVRIER 2020

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	1

PRESENTS :

Syndic titulaire : PELISSIER Laurence – HONORAT Guy – DEVINE Marc - LIENS Charles

Excusé : PONCET Norbert

Syndic suppléant : NOUGUIER Marie Claude - CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt et le six février, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : CONVENTION POUR LA POSE D'UNE ANTENNE RELAIS

=====

Le Président expose : la société AXIANS a contacté le syndicat pour la pose d'une antenne relais, pour le compte de BOUYGUES, sur la station de la Vidale, commune de Taillades. La surface disponible sur la station est suffisante pour la pose de l'antenne et son emplacement ne gênera pas l'exploitation du site par les agents de l'ASCO.

Une convention doit être signée entre les deux parties, afin de définir les conditions techniques, financières et administratives de pose et d'exploitation de cette antenne.

Cette convention étant signée par le président, le syndicat doit autoriser le président à la signer.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la pose d'une antenne sur la station de Vidale et autorise le président à signer la convention et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

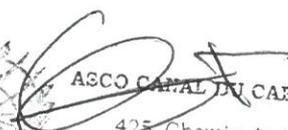
Pour copie conforme

Le Syndic



Le Président

Mr HONORAT Guy



ASCO CABEDAN DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES



Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le

ID : 084-298401712-20200206-2020_006-DE